

Règlement autonome

Par **verylawstudent**, le **23/03/2014** à **21:55**

Bonsoir,

Je dois faire une dissertation sur le règlement autonome, pour savoir s'il a toujours un intérêt.

D'après ce que j'ai pu voir, la portée de ce règlement semble s'amenuiser, parce que le Gouvernement peut faire voter des lois au Parlement, en ce qu'il dispose d'un certain pouvoir à l'initiative de la procédure, ou au cours même de cette procédure.

De la même manière, le législateur peut intervenir dans le domaine du règlement en intégrant des dispositions réglementaires au sein d'une loi.

Au regard de ces observations (sont-elles justes ?), il me semble que le règlement autonome n'ait plus un grand intérêt. Mais comme il faut nuancer son propos, il y a sûrement encore un certain intérêt à trouver à ce règlement... Mais là est tout mon problème... Je ne le trouve pas... Est-ce parce qu'il n'y en a pas vraiment, ou parce que je n'ai pas très bien compris l'intérêt de ce sujet ?

Je vous remercie par avance de vos réponses.